

# COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 MAI 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par abréviation « BMCI », société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.327.928.600 Dirhams, dont le siège est à Casablanca, au 26 Place des Nations Unies, s'est tenue le Vendredi 3 Mai 2019 à 10 heures à l'Hôtel Sofitel Tour Blanche à Casablanca, sous la présidence de Monsieur Jaouad HAMRI, Président du Conseil de Surveillance à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, certaines modifications statutaires et les résolutions qui lui ont été soumises.

Les états de synthèse relatifs à l'exercice 2018, publiés dans les journaux d'annonces légales « Le Matin » du 27 Mars 2019 et « Les Inspirations ECO » du 2 Avril 2019, et certifiés par les Commissaires aux Comptes, ont été dûment approuvés par les actionnaires et n'ont subi aucune modification.

De même, toutes les résolutions publiées préalablement à l'Assemblée Générale Mixte dans le journal d'annonces légales « Les Inspirations ECO » du 2 Avril 2019, ont été toutes approuvées et n'ont subi aucune modification à l'exception de la troisième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire objet des modifications statutaires approuvées par les actionnaires, dont le titre de l'article 15.4 des statuts de la banque, précédemment intitulé « ACTIONS DE GARANTIES » a été remplacé par « ACTIONS A DÉTENIR PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ».

**Jaouad HAMRI**

Président du Conseil de surveillance

COMMUNIQUÉ



**BMCI**  
GROUPE BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change